



État du Valais. La constituante. Divorce, séparation ou colonisation ?

2024-02-10, Stéphane Riand

Le Haut-Valais et la partie romande du canton sont-ils sur la voie du divorce ?

De mariage, il n'y en eut jamais. Tout au plus des fisnçailles lorsque Bregy, Brigger, Wicky, Cina et d'autres faisaient vibrer Tourbillon.

Concubins ? Même pas sûr qu'il y eut un vrai consentement pour la cohabitation née nécessairement de circonstances extérieures.

Donc, imaginé-je, organisons une séparation à l'amiable. Mais ce tabou de deux demi-cantons a été volontairement exclu du paysage de la constituante, comme l'est inceste si littérairement décrit dans Ces gens-là (éditions Slatkine).

Caricaturons en peignant le réel. Le NON à la nouvelle constitution c'est la perpétuation de la colonisation institutionnelle et politique. Le OUI à la nouvelle constitution, c'est l'éclosion tardive en Valais d'un début de commencement de semblant de démocratie signe alors d'un délitement du carnotzet clanique et d'une justice politique moins outrancière.

Mais il semblerait que même Le Nouvelliste de langue française craigne de ne pas donner assez la parole à nos amis hauts-valaisans qui squattent le pouvoir depuis un temps immémorial.

Et ce n'est peut-être pas prêt de s'éteindre puisque les grands chefs indiens du Centre et du Bas s'accomodent de leur rôle de baillis ou de représentants des colons.

Alors ce sera à l'insu de mon plein gré OUI à la nouvelle constitution si – et seulement si – Philippe Varone envoie à mon domicile ces sacrées et déplorables étiquettes autorisant un vote positif aux travaux des constituants consensuels.



L'1Dex
1950 Sion

Genre de média: Internet
Type de média: Sites d'informations

<https://1dex.ch/>

↳ Lire en ligne

Ordre: 844003
N° de thème: 844.003

Référence: 90921353
Coupure Page: 2/2

News Websites

